PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs à

JANVILLE EN BEAUCE

Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

2023-2024

Fort Mandy – Directrice

SOMMAIRE

I. **La structure**

II. **Capacité d'accueil**

III. **Description des locaux**

IV. **Présentation de l'équipe**

V. **Organisation et engagement de l'équipe**

VI. **Objectifs pédagogiques et évaluation**

VII. **Informations Complémentaires**

VIII. **Rôles de chacun**

IX. **Présentation du territoire CCCB**

X. **Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB**

I. La structure:

Nom de la structure	Accueil de Loisirs – Les p'tites canailles
Adresse	12 rue des 50 mines 28310 JANVILLE EN BEAUCE
Téléphone	06.15.24.13.94
Mail	alsh.janvilleenbeauce@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	Périscolaire : 7h00-9h00/16h00-19h00 Mercredi et vacances : 7h00-19h00

II. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	**Total**
Matin (période scolaire)	40	40	-	80
Soir (période scolaire)	40	40	-	80

Pour l'accueil des mercredis :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	**Total**
Mercredi	24	24	-	48

Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	**Total**
Vacances d'hiver	24	24	-	48
Vacances de printemps	24	24	-	48
Vacances d'automne	24	24	-	48

III. Description des locaux

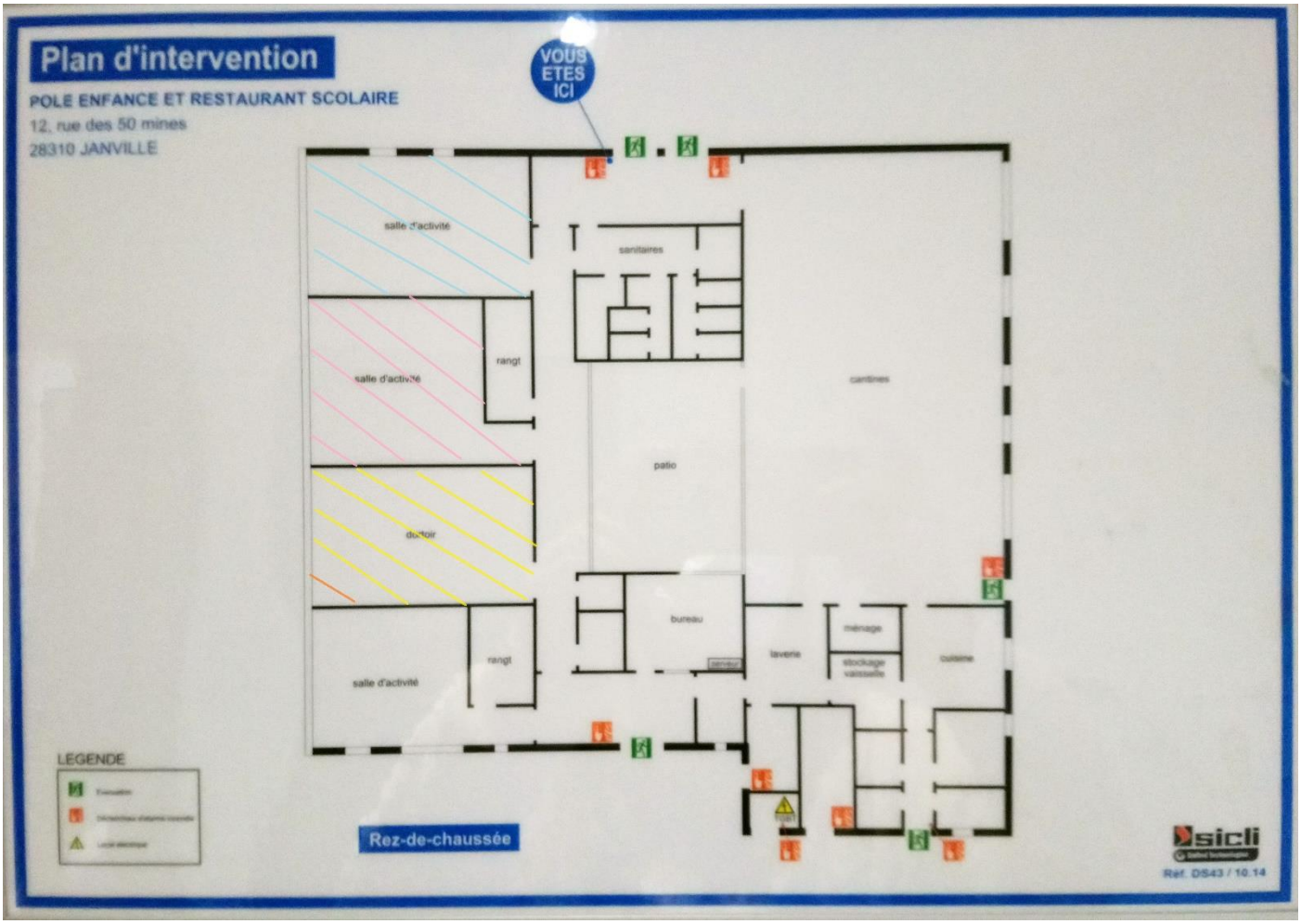

L'accueil de loisirs se répartit de la manière suivante :

- **Deux entrées**, une entrée côté parking et une entrée côté cour de l'école primaire.

- **Hall d'entrée** : Les porte-manteaux sont nominatifs et personnalisés par les maternels (dessins, photos…), un meuble est à disposition afin de ranger les chaussons. Des bancs sont également disposés afin que les enfants ne soient pas obligés de s'assoir à même le sol pour se chausser.

- Un **préau couvert** et les locaux de la cantine sont mis à notre disposition par la communauté de communes, pour les jours où le nombre d'enfants dépasse la capacité d'accueil autorisée dans les salles de l'ALSH sur les temps d'accueil périscolaire.

- **Une salle de douche** dans laquelle se trouve les armoires à pharmacie ; une armoire double porte avec d'un côté la pharmacie courante pour le centre, et l'autre côté le même nécessaire rangé dans une trousse pour les sorties. Une seconde armoire est réservée aux PAI des enfants, chacun étiqueté au prénom et nom de l'enfant concerné, la porte de l'armoire est fermée pour le respect du secret médical.

- **Un dortoir** pour les mercredis et les vacances, où chaque enfant se voit attribuer un lit pour la durée de son séjour à l'accueil de loisirs, ce lit est étiqueté à son prénom. L'enfant aura également à sa disposition une panière dans laquelle il pourra déposer ses effets personnels pendant qu'il se repose. Les draps et les couvertures sont lavés en machine à chaque fin de période pour les mercredis et chaque fin de semaine lors des vacances. En cas d'accident il est demandé à la famille de laver le drap et la couverture souillé par l'enfant.

- **Une salle pour les 3-6 ans** a été pensée par l'équipe d'animation afin de favoriser la circulation libre des enfants dans les différents coins de la salle (coin lecture, dinette, poupées, …) des meubles bas ont été choisis volontairement ouvert afin de donner le choix aux enfants des jeux/jouets qu'ils souhaitent utiliser (jeux de société, puzzles…), il en est de même pour le matériel de dessin (feutres, crayons, pastels…).

  Les tables et chaises ont été également pensée pour tous.
  Deux petites tables de 6, une petite table de 12, une table « spécial tout petit » pour 8 ainsi qu'une deuxième table « spécial tout petit » prêté au besoin, par le RPE.

- **Une salle des 6-8 ans** a été également pensée afin de favoriser la circulation mais aussi à être accueillante et non scolaire. Des fauteuils sont installés afin que les enfants aient un coin bibliothèque confortable et cocooning, qui leur permet de se poser pour discuter ou lire. Une armoire de jeux est mise à leur disposition ainsi qu'un tableau mural.

  La salle dispose de trois grandes tables de 6.

- **Une salle des 8-10 ans** est aménagée dans le dortoir, les jours périscolaires. Des fauteuils sont installés afin que les enfants aient un coin bibliothèque confortable et cocooning, qui leur permet de se poser pour discuter ou lire. La salle dispose d'une grande table de 6 et de trois tables de 4.

- **Hall d'entrée côté école élémentaire :** Les porte-manteaux sont nominatifs et personnalisés par les élémentaires (dessins, photos…), un meuble est à disposition afin de ranger les chaussons.
- **Un jardin privatif**

- **Les sanitaires** se composent de 5 toilettes maternels, 2 toilettes homme, 2 urinoirs, 3 toilettes femme et de 6 points d'eau
- **Une cantine** mutualisée avec l'école.

IV. Présentation de l'équipe

Du 1er Septembre 2023 au 5 Juillet 2024

NOM	**Age***	**Qualification** Diplôme obtenu	**Fonction** Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur…	**Statut** CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition)	**Groupe d'âge attribué**	**Ancienneté PEP**	**Durée hebdomadaire de travail**
FORT Mandy	33	BAFA – BAFD en cours	Directrice	CDI	Toutes tranche d'âge	2018	35.03h annualisées
BAILLET Sévérine	42	BAFA	Animatrice	CDI	Toutes tranche d'âge	2017	30.10h annualisées
AUXERRE Sandie	29	CAP PETITE ENFANCE	Animatrice	CDI	Toutes tranche d'âge	2017	31.32h annualisées
CARNIS Lohane	23	-	Animatrice	CDD	Toutes tranche d'âge	2019	12.52h annualisées
DESTOUCHES Laure	24	CAP PETITE ENFANCE	Animatrice	CDD	Toutes tranche d'âge	2021	29.86h annualisées
DESTOUCHES Gaëlle	19	BAFA	Animatrice	CDD	Toutes tranche d'âge	2022	25.13h annualisées
GOUMARD Shéridane	21	-	Animatrice	CDD	Toutes tranche d'âge	2023	-
ROUX-BOURGEOIS Valérie		-	Agent d'entretien	CDD	-	2023	-
Laurence		-	Agent de restauration		-	2023	-

*Age au 1er Septembre 2023

Des animateurs non mis sur ce tableau peuvent intervenir en cas de besoins.

V. Organisation et engagement de l'équipe

Accueil PERISCOLAIRE :

7h00-8h30 : Accueil échelonné.
L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.
A leur arrivée, les enfants déposent leurs affaires aux porte-manteaux puis font un passage aux toilettes afin de se laver les mains. Les familles accompagnent les enfants jusque dans leurs salles.
Les enfants peuvent apporter leur petit déjeuner s'ils n'ont pas eu le temps de le prendre à la maison, jusqu'à 7h30.

Activités libres pour les enfants (jeux, livres, dessins…), ils ont la possibilité de solliciter ou non l'adulte, pour jouer, discuter.

La présence des enfants est contrôlée via une tablette et un listing papier.

8h15-8h30 : Rangement des jeux et activités. Passage aux toilettes et préparation pour partir à l'école.

8h30 – 9h00 :

Les maternels sont accompagnées par 4 animatrices dans leurs écoles et sont déposé dans leurs classes. Après avoir veillé à ce qu'ils se déshabillent aux porte manteaux et enfilent leurs chaussons.

Dans un souci de sécurité, de brassage mais aussi de confort, les enfants sont déposés dans leurs classes 5 minutes avant les arrivées des parents.

Les élémentaires quittent le centre et partent en direction de l'école dès qu'un enseignant est positionné dans la cour pour la surveillance.

16h10-16h45 :

Les maternels sont récupérées dans leurs classes par 4 animatrices qui ont au préalable noté les enfants prévus en se référant au listing des inscriptions. Les enfants du centre quittent l'école cinq minutes avant l'arrivée des parents. A leur arrivée au centre, ils déposent leurs affaires aux porte manteaux, et vont se laver les mains avant d'entrer dans leur salle et s'installer pour le goûter.

Les élémentaires venant au centre sortent de l'école, cinq minutes avant l'arrivée des parents, ils traversent la cour de leur école et sont accueillis par une animatrice. Ils déposent leurs affaires aux portes manteaux, et vont se laver les mains avant d'entrée dans leur salle et de s'installer pour le goûter.

Les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent manger pour le goûter, ils ont le choix entre un fruit ou un laitage, et un gâteau.

Bien que le but premier du goûter soit de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant, nous souhaitons également que ce soit un moment pour partager et échanger.

Les élémentaires inscrit au périscolaire et également à l'étude surveillé géré par la CCCB, prennent leurs goûters en priorité afin de repartir au plus vite faire leurs devoirs en salle d'étude.

Lors de leurs arrivées une animatrice fait l'appel et contrôle la présence des enfants via un listing papier.

Afin d'assurer un équilibre entre les 2 groupes (maternels et élémentaires) avec des animatrices diplômées et non-diplômés ; mais aussi de faciliter le lien avec les enfants et de leurs faire profiter des compétences de chacune. Un roulement est mis en place toutes les 2 semaines entre les 6 animatrices.

16h45-17h00 : Les enfants débarrassent les tables (déchets, verres).

La vaisselle, le lavage des tables et le nettoyage des salles sont effectués par les animatrices, un roulement est mis en place entre elles.

17h00-19h00 : Départs échelonnés.

Diverses activités et jeux sont proposés aux enfants. Nous attendons que l'activité soit complètement terminée avant d'en commencer une autre, cela peut s'étaler sur plusieurs jours, en fonction des temps de séchages, des temps de présence des enfants.

Les élémentaires inscrit au périscolaire et également à l'étude surveillé géré par la CCCB reviennent au centre en traversant la cour de l'école.

L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.

Les familles viennent récupérer les enfants dans leurs salles ou à l'extérieur quand le temps le permet.

La sortie des enfants est contrôlée via une tablette.

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES :

7h00-9H00 : Accueil échelonné.
L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.
A leur arrivée, les enfants déposent leurs affaires aux porte-manteaux puis font un passage aux toilettes afin de se laver les mains. Les familles accompagnent les enfants jusque dans leurs salles.
Les enfants peuvent apporter leur petit déjeuner s'ils n'ont pas eu le temps de le prendre à la maison, jusqu'à 7h30.

Activités libres pour les enfants (jeux, livres, dessins…), ils ont la possibilité de solliciter ou non l'adulte, pour jouer, discuter et ce jusqu'à 9h15.

L'équipe pense ainsi aux enfants arrivant tard mais voulant malgré tout avoir un petit temps libre.

La présence des enfants est contrôlée via une tablette et un listing papier.

9h15-11h45 : Rangement, rassemblement, déroulement de la journée, « tour de comment ça va ?! », début des activités.

Moment d'échange et de partage entre les enfants et les adultes, points sur les ressentis des activités du mercredi précédent ou de la veille pour les vacances, les envies pour la journée ou les jours à venir.

TOUR DE COMMENT CA VA ?! : Temps sur lequel, tout peut se dire. Toutes discussions, tout sujet peuvent être engagés. Ce temps fait partie intégrante des temps d'activités, ceci est une activité encadrée par et avec les animatrices.

Mise en place et déroulement des activités (manuelle, sportive…)

11h45 : Rangement, passage aux toilettes.

Le rangement fait partie intégrante de l'activité **:** celle-ci n'est réellement terminée qu'une fois l'espace (la salle d'activité, le terrain) et le matériel utilisés (décors, accessoires, déguisement, etc.) rangés.

Dès le début de l'accueil, nous sensibilisons les enfants à l'importance du rangement en fin d'activité (jeux de société, matériels, etc.).

Nous sollicitons régulièrement leur aide, à condition que cela ne vienne ni gêner, ni parasiter la fin de l'activité (lorsque l'on instaure un imaginaire notamment).

Passage aux toilettes, lavage des mains.

12h00 : Repas du midi.

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, les enfants mangent entre eux, car c'est un temps que nous souhaitons propice aux discussions et aux échanges avec les autres enfants.
Nous souhaitons que ce soit un moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la découverte de nouveaux aliments et à l'apprentissage : on apprend à se servir, à proportionner sa part, à servir les autres, à prendre son temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer s'il salit ; il prend conscience de l'intérêt de manger équilibré …

13h00-16h00 : Sieste / Pause extérieure - temps calme et activités.

Les plus petits ayant le besoin de dormir partent au dortoir accompagné d'une animatrice et de leurs doudous. A leur réveil, ils peuvent s'ils le souhaitent, participer aux activités proposées.

Une pause extérieure dans la cour de l'école élémentaire est gérée et encadrée par les animatrices. Les enfants ont besoins de s'aérer, même sur un court instant afin de se défouler.

Les plus grands ainsi que les élémentaires sont en temps calme dans leurs salles avec les animatrices.

Les activités/jeux proposés débutent vers 14h30.

16h00 -16h15 : Rangement des activités/jeux. Passage aux toilettes.

16h15-16h30 : Goûter – Bilan de la journée

Les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent manger pour le goûter, ils ont le choix entre un fruit ou un laitage, et un gâteau.

Bien que le but premier du goûter soit de répondre aux besoins physiologiques de l'enfant, nous souhaitons également que ce soit un moment pour partager et échanger.

16h30-16h45 : Les enfants débarrassent les tables (déchets, verres).

La vaisselle, le lavage des tables et le nettoyage des salles sont effectués par les animatrices, un roulement est mis en place entre elles.

17h-19h : Départs échelonnés.

Nous tentons de parvenir à un équilibre entre les temps d'activités encadrées, nécessitant de l'attention ou

suscitant certaines formes d'apprentissage, et les temps d'activités libres, pouvant se pratiquer en autonomie ou ne nécessitant pas d'effort particulier de concentration. Les enfants sont d'ailleurs demandeurs de ces moments, surtout en fin de journée. La journée est longue pour beaucoup, et les enfants ont alors envie de souffler, et de se retrouver entre eux, en dehors d'une activité encadrée par un adulte. Cela se traduit généralement par des activités libres (jeux, livres, dessins…) ils ont la possibilité de solliciter ou non l'adulte, pour jouer, discuter.

L'accueil étant ouvert aux publics, une sonnette est mise à disposition à l'extérieur afin d'avertir de leur présence avant d'entrer.

Les familles viennent récupérer les enfants dans leurs salles ou à l'extérieur quand le temps le permet.

La sortie des enfants est contrôlée via une tablette.

L'équipe s'engage :

Activités

- Etre disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Ne pas tomber dans l'activisme
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation

Elles ont lieu le lundi de 09h00 à 11h00 de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent puis nous enchainons sur le mercredi à venir et la fin de préparation des activités. Pendant ce temps, nous faisons aussi les plannings pour les prochaines semaines.

Lors d'une sortie

Une fiche de sortie (avec indicateur sur l'itinéraire) est visible de l'extérieur. Un exemplaire accompagne les animateurs et un autre est obligatoirement donné au chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable.
Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP via la case observation dans la fiche complémentaire du TAM.
Les fiches sanitaires sont en possession des animateurs.
La trousse de secours et les numéros de téléphone sont vérifiés.
Le goûter et de l'eau sont en quantité suffisante.
Rappeler aux familles les indispensables (casquette, la crème solaire, un blouson…)
L'animateur qui est d'ouverture ce jour vérifie les pique niques (livraison, nombre, température…)

Hygiène

L'équipe s'engage à respecter au mieux le protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs périscolaires.
Une désinfection des tables et des chaises est effectuée chaque soirs par les animatrices.

L'organisation :

Les groupes

Les élémentaires et maternelles sont divisés en 2 groupes.

Chaque groupe possèdent sa propre salle d'accueil, point de repère pour les enfants. C'est l'endroit où les enfants se regrouperont lors des activités, temps calme et goûter.

Les animatrices

Les animatrices sont divisées en 2 groupes, un groupe maternel et un groupe élémentaire.

Afin d'assurer un équilibre entre les 2 groupes (maternels et élémentaires) avec des animatrices diplômées et non-diplômés ; mais aussi de faciliter le lien avec les enfants et de leurs faire profiter des compétences de chacune. Un roulement est mis en place toutes les 2 semaines entre les 6 animatrices en périscolaire.

Il en est de même chaque mercredi, après le repas du midi, les animatrices changent de groupe.

Accueil du matin :

De 7h00 à 9h00, c'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

L'appel :

La présence des enfants est contrôlée via une tablette ainsi qu'un listing papier.

Le temps calme :

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Pour les 3 ans une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur. Les 4/5 ans se reposent dans leur salle avec une histoire contée par une animatrice, ils peuvent jouer à des jeux de sociétés, faire du dessin…. Sous la vigilance d'un animateur. Pour les 6/11 ans, l'équipe d'animation proposera différentes activités calmes afin qu'eux aussi puissent se reposer.

Les activités :

On ne fait pas de l'activité pour de l'activité. Il faut qu'elle soit pensée, réfléchie et adaptée à l'âge des enfants. Pour que tout soit prêt lorsque les animateurs encadrent un groupe d'enfants, il faut que ceux-ci les aient finalisées la veille.

Ainsi chaque semaine l'équipe définira un planning qui découlera d'un projet d'animation (élaboré en réunion de préparation). Dans ce planning on retrouvera différentes activités : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu.), cependant l'équipe s'accorde, de manière à proposer un cadre identique. Le choix des sujets éducatifs se fait selon la période, les partenaires, les

moyens à disposition et les envies des enfants.
Les sorties dites éducatives seront privilégiées.

Le goûter :
C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir.

L'accueil du soir :
De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les transports et les sorties :
Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin.
Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,), à savoir :
Posséder une fiche de sortie sans oublier de laisser une copie (avec indicateur sur l'itinéraire) visible de l'extérieur du centre.
Connaître l'effectif exact
S'asseoir de manière « équitable » (issue de secours, devant, milieu et derrière)
Rester éveillé pendant le trajet
Nommer un responsable de transport
Se munir des fiches sanitaires et d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie)
Penser au goûter, à l'eau…

L'infirmerie :
La boite à pharmacie et des trousses de secours pour les sorties se trouvent dans la salle de douche.

Sur le cahier d'infirmerie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font le plus possible dans le respect de l'intimité (dortoir ou salle de douche et en présence d'un directeur ou d'un assistant sanitaire. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

Sur le territoire de Janville en Beauce nous disposons de nombreuses infrastructures (Stades, gymnases, parc de jeux, médiathèque,) et d'un tissus associatif local développé.

Cette année encore, nous constatons une fréquentation élevée d'enfants de – 6ans, avec une majorité de garçons mais aussi beaucoup de fratrie.
Une évolution positive a été constaté sur l'an passé, les violences physiques et verbales sont moins présentes.
Cependant le manque de respect (provocations, impolitesses, langage grossier, intolérances, jugements, moqueries) de la part des enfants, se fait de plus en plus ressentir entre les enfants mais aussi envers les adultes.

L'art étant un moyen de nous découvrir… un moyen de s'exprimer, au-delà des mots.
C'est le langage des impressions, des sentiments, des émotions, des sensations.

PROBLEMATIQUE

Comment développer la tolérance en acceptant les différences à travers toutes sortes d'arts.

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (thématique)	EVALUATION	
(A quoi je veux parvenir ?)	*(En faisant quoi ? (verbes d'action)*	*(Cela se concrétise par)*	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs *(Qu'est ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)*	Outils *(Comment je l'observe ?)*
Favoriser le vivre ensemble	1. En proposant des activités collectives et individuelle 2. En permettant la prise de conscience environnemental 3. En favorisant l'estime de soi, la cohésion de groupe, l'entraide 4. En apprenant les règles de vie en collectivité 5. En agissant et s'adaptant en fonction des besoins des enfants, de leurs différences et de leurs émotions.	• Organiser des matinées « Nettoie Janville » • Mettre en place des temps de paroles et d'échanges • Inviter des intervenants/parents et organiser des temps d'échanges, de sensibilisations • Participer et soutenir des projets (collectes, spa…) • Mettre en place les règles de vie avec les enfants • Mise en place d'activités et d'espaces d'isolement volontaire adaptés a leurs besoins. • Alimenter le blog destiné aux familles	- Combien d'enfants ont participé à l'activité, projet… ? - Les interactions avec les enfants ont-elles évolué ? - Comment les enfants ont-ils vécues le projet ? - Ont-ils envie d'en découvrir plus ? - Combien d'intervenants/parents ont participé au projet ? - Combien d'associations sont intervenue sur les projets ? - Combien d'enfants ont réussi à trouver une identité artistique ?	- Enquête de satisfaction auprès des familles - Sondage auprès des enfants / parents - Discussions informelles pendant les temps d'activités ou les temps libres. - Prise de notes régulières des différents indicateurs.
Développer la sensibilité artistique des enfants	1. En permettant aux enfants la découverte, l'expérimentation et la pratique d'activités artistiques 2. En enrichissant leurs connaissances culturelles 3. En permettant a chacun de trouver son identité artistique	• Initier les enfants aux différents types d'art (art thérapie, art culinaire, expression corporelle…) • Participer aux animations culturelles (associatif, médiathèque) • Proposer des sorties adaptées (théâtre, spectacle…) • Partager et organiser des projets communs avec les écoles / associations • Inviter des intervenants en lien avec les arts.		

VII. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

Les relations avec les enfants et les familles :
L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant:

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :
Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.
Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations interpersonnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :
En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :
Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.
Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).
L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :
la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le petit-déjeuner :
Lorsque l'enfant arrive avant 7h30, il peut prendre son petit déjeuner, préalablement fourni par la famille.

Le repas du midi :
Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs :
Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.
Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste :
La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc…

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :
- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).
Chez les plus âgé, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se créer à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que l**a sieste remplisse efficacement son rôle** :
- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur **ET** n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit !

Temps calme
Ces temps de repos sont aménagés suite aux repas. Ils permettent de se ressourcer et sont très importants pour les enfants : il s'agit donc de ne pas les négliger.

Le goûter :
Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Le respect des locaux :
L'accueil de loisirs est le lieu pour tous : il est donc important de le préserver et d'impliquer les enfants dans le rangement du matériel après chacune des activités.
Le rangement des aménagements mis en place doit être quotidien.

Santé :
Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.
L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.
PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :
- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.
Le traitement doit ***obligatoirement être commencé à la maison*** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie…*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée*** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.
Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une ***maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée***, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.
Si l'enfant est atteint ***d'une maladie contagieuse soumise à éviction***, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.
Si l'enfant est atteint ***d'une maladie « à évolution rapide »*** ou est ***victime d'un accident*** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI …*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Covid-19
Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant, l'accueil de loisirs aura la conduite suivante :

- Isolement immédiat de l'enfant sous la surveillance du référent covid, en l'occurrence la directrice.
- Les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le réferent Covid de la procédure à suivre par les parents.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'enfant.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

L'enfant ne pourra revenir à l'accueil de loisirs qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ à l'accueil de loisirs. En cas de fièvre (38.0°ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra être accueilli.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Les partenaires :
Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports :
- Trajet à pied dans Janville en Beauce (médiathèque, parcours sportif…) Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties mis en place par la CCCB.

VIII. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

L'animateur

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPONDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

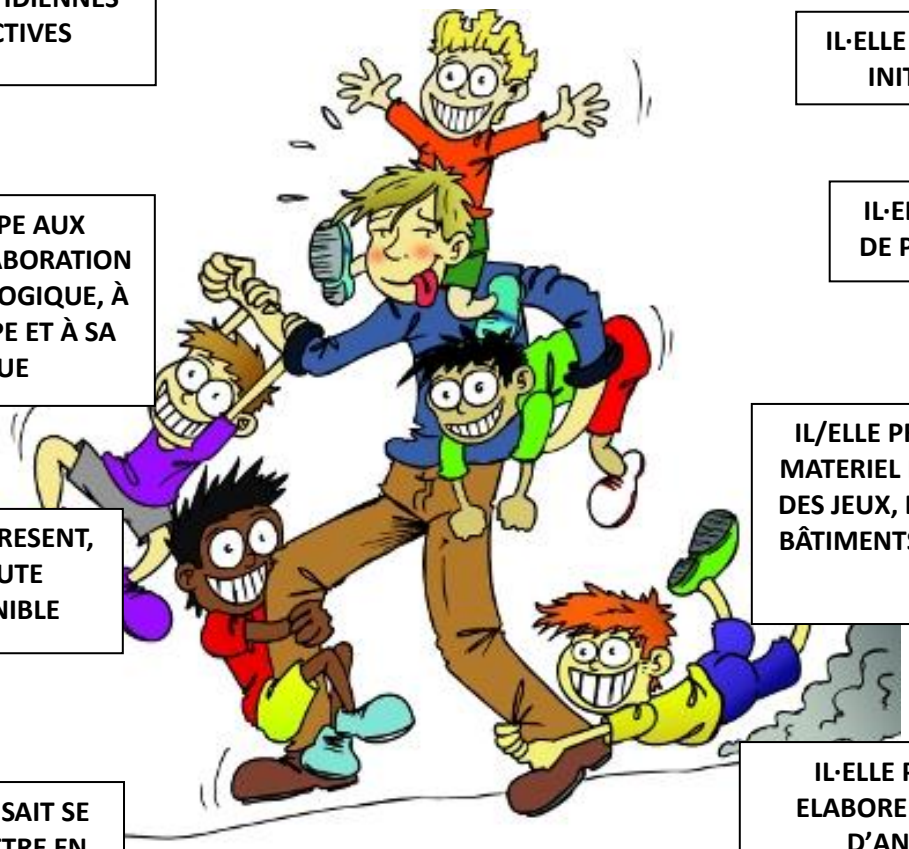

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECUTRITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L’assistant sanitaire

IL·ELLE VERIFIE LES TROUSSES A PHARMACIE

IL·ELLE TIENT ET SUIT LE REGISTRE DES SOINS

IL·ELLE VERIFIE LES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES AVANT CHAQUE SOIN SUR LA FICHE SANITAIRE

IL·ELLE INFORME L’EQUIPE SUR LES EVENTUELLES ALLERGIES

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE MINEUR QUI DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT SUR L’ACCUEIL ET S’ASSURE DU BON DEROULEMENT DE CELUI-CI

IL·ELLE VERIFIE CHAQUE FICHE SANITAIRE ET LISTE LES ENFANTS AYANT DES CONTRE-INDICATIONS MEDICALES, ALLERGIES

IL·ELLE S’ASSURE QUE LES MEDICAMENTS SONT CONSERVES DANS UN CONTENANT FERME A CLEF

IL·ELLE SE LAVE LES MAINS ET PREND DES GANTS AVANT CHAQUE SOIN